

CENTRE D'HERBEGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE-CHRS**Porteur de l'action**

COALLIA
6 rue Cadet de Charance
05000 Gap
Tél : 04 92 52 31 69 (secrétariat)

Intervenants

GONSOLIN Karine cheffe de service 06 37 13 75 77
 JOURDAN Estelle assistante sociale 06 74 64 45 07
 MIRALLES Sophie éducatrice spécialisé 06 80 87 02 78
 LUSIEN Yannick éducateur spécialisé 06 32 42 61 77
 DIOP Abdourahmane éducateur spécialisé 06 30 91 04 30

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes majeures avec ou sans enfant en situation de vulnérabilité qui ont connu ou connaissent de grandes difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion. Les personnes devront avoir une situation administrative stable (pièce identité, titre de séjour...).

MISSION

Accompagnement socio-éducatif de personnes ou de familles en détresse en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

OBJECTIFS

L'objectif est l'accès à une insertion durable par le logement par le soutien et l'accompagnement du ménage en s'appuyant sur leur projet personnalisé.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Après la signature du contrat de séjour, un diagnostic social est fait avec la personne et conduit à l'élaboration du projet personnalisé. Au cours de la prise en charge, un accompagnement global (dans les domaines administratifs, du social, de l'emploi, du logement et de la santé) est effectué en coréférence et en partenariat avec les acteurs concernés.

Visite à domicile et rendez-vous au bureau

Au moment de l'arrêt de la mesure, un relais est effectué auprès des travailleurs sociaux de son lieu d'habitation.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

Une équipe pluridisciplinaire d'intervenants sociaux a la charge de l'accompagnement.

DUREE DE L'ACTION

6 mois renouvelable une fois. En fonction du besoin réel d'accompagnement. Le renouvellement de la prise en charge est conditionné par la production d'un bilan d'accompagnement soumis à validation de la DDETSPP.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Dossier SIAO : Validation de l'orientation par la commission SIAO.

Entretien préalable à l'admission.

Approbation du règlement de fonctionnement.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

A Gap : 13 appartements (du studio au T4) / 28 personnes accueillies

Visites régulières à domicile et rendez-vous au bureau de Coallia.

ASPECT FINANCIER

La participation financière du ménage est obligatoire.

Elle est calculée en fonction des ressources mensuelles et réajustable chaque mois à hauteur de 15 % de celles-ci.